



CACES R482 - Cat.A mini-engins \leq 6 tonnes et tracteurs agricoles \leq 100 CV



Description de la formation

Objectif :

Mettre en œuvre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des engins de chantier

Durée de la formation initiale : 3 jours

Pré-requis :

Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail)

Programme :

Catégorie A : Engins de chantier compacts

Théorie :

- Réglementation : connaissances générales
- Technologie des engins de chantier
- Les principaux types des engins de chantier
- Les catégories de CACES®
- Règles de circulation applicables aux engins de chantier
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Exploitation des engins de chantier
- Vérification d'usage des engins de chantier

Pratique :

- Prise de poste et vérifications
- Conduite et manœuvres : Adéquation. Gestes de commandement. Mouvements simples et mouvements combinés. Circulation. Stabilité de l'engin. Opération de levage d'une charge simple ou complexe. Chargement/déchargement sur porte-engin
- Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

Passage test CACES

Validation :

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des engins de chantier de la catégorie concernée, si résultat positif

Recyclage CACES® R482 Catégorie A mini-engins de chantier

Durée : 2 jours

Objectif : Renouveler le CACES®

Toute personne devant renouveler son CACES® (Validité 10 ans)